

DELIBERATION DD2025_014

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	60
Votants	77
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SAVIGNAC LES EGLISES - DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. BELLOTEAU, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. PROTANO
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SAVIGNAC LES EGLISES - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a fait réaliser en 2021 et 2022 un schéma directeur d'assainissement de la commune de Savignac les Églises afin de réaliser un état des lieux du système d'assainissement (réseaux et station d'épuration) du bourg de Savignac les Églises et de dresser un inventaire des points à améliorer.

Que ce schéma directeur a été approuvé en conseil communautaire le 24 mars 2023 : Délibération DD2023_045.

Que les principaux investissements identifiés dans cette étude consistaient à la réhabilitation du réseau d'assainissement pour limiter la collecte d'eaux claires parasites permanentes et à la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Considérant que le schéma directeur d'assainissement a révélé une grande vétusté des ouvrages de la station d'épuration.

Qu'en effet, la station actuelle d'une capacité de 700 équivalents-habitants (EH) a été mise en service en 1982. La filière boues actuelle est aussi génératrice de mauvaises odeurs ce qui provoquent des nuisances avec les multiples lieux de rencontre en développement sur cette zone : aire de jeux, guinguette, hall couvert.

Que fin 2023, le bureau d'études AM'Eau a été retenu en tant que maître d'œuvre pour ce projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Savignac les Eglises. Ses missions étaient les suivantes :

- Identifier le nouveau site d'implantation,
- Vérifier le zonage d'assainissement
- Définir la capacité de traitement de la future station d'épuration
- Proposer une filière de traitement adaptée et définir les coûts d'exploitation

Que le bureau d'études AM'Eau a donc présenté un rapport d'avant projet en avril 2024 puis un rapport projet le 04 décembre 2024 en présence d'un groupe de pilotage composé par le service assainissement du Grand Périgueux, la commune de Savignac les Églises, le service départemental de la police de l'eau (DDT) et l'Agence de l'Eau.

Que les données de conception issues de ce groupe de travail sont les suivantes :

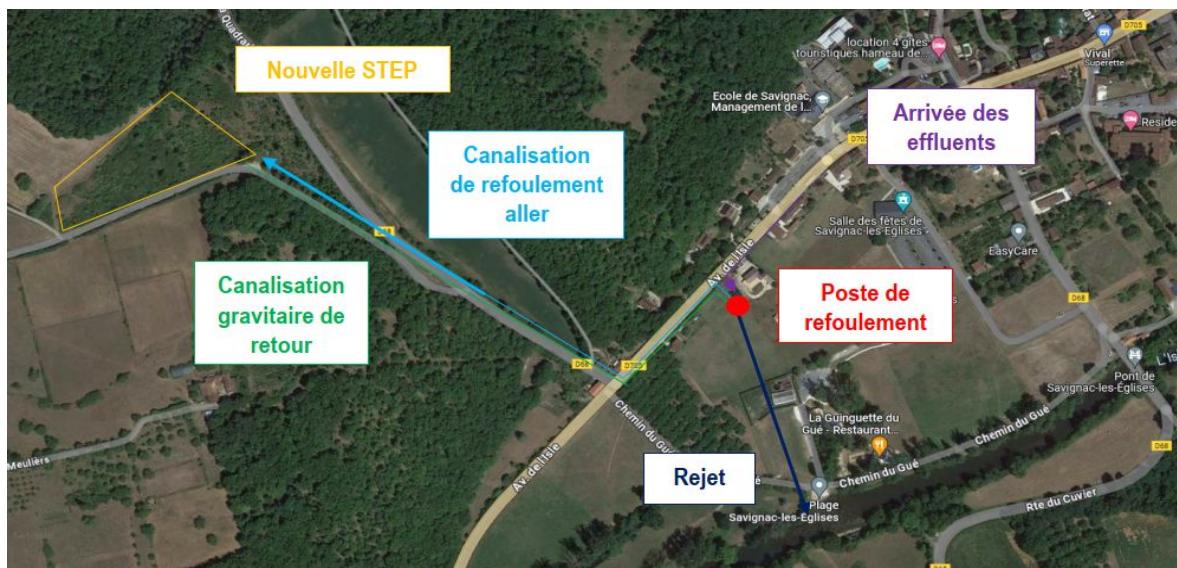
- Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux
- d'une capacité de traitement de 550 EH
- pour un volume journalier de 105 m³/j.

Considérant que la station être implantée sur la parcelle 214 se trouvant sur la commune de Savignac les Églises. A noter que contrairement à la station de traitement sera implantée en dehors de la zone inondable identifiée par le PPRI en vigueur.

Que dans le sens du fil d'eau, la nouvelle station d'épuration sera ainsi constituée des ouvrages suivants :

- Poste de relevage (dans le bourg de la commune)
- Dégrilleur manuel
- Premier ouvrage de chasse hydraulique
- Premier étage de filtres plantés de roseaux
- Second ouvrage de chasse hydraulique
- Second étage de filtres plantés de roseaux

Que le plan schématique ci dessous permet d'identifier l'implantation projetée de la future station :



Qu'il est à noter que pour amener les effluents à cette nouvelle nouveau poste de relevage devra être construit à proximité d'une tranchée nécessaire à la pose de la conduite de refoulement pourra également être utilisée pour disposer la conduite des eaux traitées vers la rivière l'Isle.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement

Considérant que le schéma directeur d'assainissement a identifié 3 secteurs sensibles à la collecte des eaux claires parasites permanentes, à savoir :

- Rue du Moulin
- Rue du Pont
- Avenue Sylvain Bordas

Qu'en 2024, le maître d'œuvre LARBRE Ingénierie a étudié les faisabilités techniques pour réhabiliter ces réseaux.

Que deux techniques de travaux sont envisagés :

- Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des collecteurs rue du Moulin (185 ml) et avenue Sylvain Bordas (140 ml) ;
- Travaux de pose de réseaux en tranchée ouverte sur du Pont et rue du Moulin ; 480 ml de collecteur fonte type Integral DN 150 mm sont envisagés.

Considérant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible, au titre du 12^{ème} programme, d'apporter une participation financière à cette opération.

Que le tableau suivant détaille le plan de financement pour le projet de la station de traitement :

Opération NOUVELLE STATION D'EPURATION SAVIGNAC LES EGLISES				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financeur	Taux	Montant
Etudes (MOE, géotech, topo, etc.)	70 000 €	Agence de l'Eau	30%	21 000 €
Travaux				
Construction poste de relevage	80 000 €	Agence de l'Eau	30%	24 000 €
Réalisation de réseau (refoulement et rejet)	320 000 €	Agence de l'Eau	30%	96 000 €
Construction station d'épuration	550 000 €	Agence de l'Eau	30%	165 000 €
Démolition station d'épuration actuelle	50 000 €	Agence de l'Eau	30%	15 000 €
		Total financeur	30%	321 000 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	70%	749 000 €
Total	1 070 000 €	Total		1 070 000 €

Qu'ainsi le montant total estimatif de l'opération station s'élève à 1 070 000 € avec 30 % d'aides de l'Agence de l'Eau, soit une enveloppe de 749 000 € à la charge du Grand Périgueux.

Qu'il est à noter que les dépenses liées à l'acquisition foncière de la parcelle de la nouvelle station d'épuration sont prises en charge par la commune de Savignac Les Églises.

Que le tableau suivant détaille le plan de financement pour réseaux :

Opération REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAVIGNAC LES EGLISES				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financeur	Taux	Montant
Etudes (MOE, géotech, topo, etc.)	26 000 €	Agence de l'Eau	30%	8 000 €
Travaux				
Chemisage du collecteur	52 000 €	Agence de l'Eau	30%	16 000 €
Remplacement collecteur	250 000 €	Agence de l'Eau	30%	75 000 €
		Total financeur	30%	99 000 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	70%	229 000 €
Total	328 000 €	Total		328 000 €

Qu'ainsi le montant total estimatif de l'opération réseaux s'élève à 328 000 € avec 30 % d'aide de l'Agence de l'Eau, soit une enveloppe de 229 000 € à la charge du Grand Périgueux.

Considérant que le planning envisagé pour réaliser les travaux issus du schéma directeur d'assainissement de Savignac les Eglises est le suivant :

	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Consultation des entreprises																	
Phase préparation																	
Phase travaux réseaux assainissement																	
Phase travaux poste de relevage et transfert																	
Phase travaux station d'épuration																	
Effacement ancienne station d'épuration																	

Qu'il est donc prévu un début des travaux en septembre 2025 pour une durée de 8 mois et donc une réception des travaux envisagée en avril 2026.

Qu'il est ainsi proposé de valider les études de projet pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Savignac les Églises ainsi que la réhabilitation des réseaux de collecte.

Que l'enveloppe prévisionnelle de ces opérations s'élève à 1 398 000 € dont :

- 1 070 000 € pour la station de traitement des eaux usées
- 328 000 € pour la réhabilitation des réseaux de collecte

Que le plan de financement envisage une aide de l'Agence l'Eau à hauteur de 30 %, ce qui permet de prévoir une enveloppe de 978 000 €HT à la charge du Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le programme des opérations de travaux issu de la reconstruction de la station de traitement de Savignac les 3 et 4 et la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la commune ;
- Décide de lancer les consultations travaux et études relatifs à ces opérations ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 12ème programme ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 